



VAUDREUIL-DORION

L'avenir est ICI

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION
DE LA SÉANCE TENUE LE 18 JUIN 2007**

A laquelle séance étaient présents:

Monsieur le maire Guy Pilon

Les conseillers madame Guylène Duplessis, messieurs Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele et Gabriel Parent.

Résolution no 07-06-661 (corrigée)

PROTECTION MILIEUX HUMIDES

CONSIDÉRANT

le projet de construction d'un bâtiment sur le lot 1 544 632 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT

les exigences du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) concernant les milieux humides existant sur le lot et de compenser 7 200 m² ailleurs sur le territoire en milieu terrestre ;

CONSIDÉRANT

que les 7 200 m² en milieux humides sur le lot 1 544 632 devront être comprises 1 dans 1 dans un milieu terrestre situé sur un autre site ;

Il est

**PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE mandat soit confié au Service de l'urbanisme de la Ville de Vaudreuil-Dorion de protéger officiellement à titre de zone de conservation le boisé « Charlot » étant les lots 3 667 782, 3 621 434 et 3 667 783 du cadastre du Québec, totalisant une superficie de 18 960,70 m². De cette superficie 7 200 m² serait en compensation pour la zone humide existante pour une partie du lot 1 544 632 du cadastre du Québec pour le projet de la Société Immobilière du Québec et, 1 316 m² serait déjà une zone humide existante selon le rapport de Génivar.

Résolution no 07-06-661 / 2

Il est entendu que le résidu de 10 444,70 m² serait mis en réserve pour une future compensation d'une zone humide existante ailleurs sur le territoire;

La présente résolution abroge et remplace la résolution no 07-06-608 adoptée le 4 juin 2007.

"ADOPTÉE"

Guy Pilon, maire

Jean-Yves Truchon, greffier par intérim

COPIE CONFORME CERTIFIÉE

Lise Roy, greffière

Donné à Vaudreuil-Dorion, ce sixième jour de juillet deux mille sept (2007).